

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2018-2023

Syndicat du Val de Loir



Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets

SOMMAIRE

1. Introduction	p.3
2. Présentation du Syndicat du Val de Loir	p.4
3. Particularités du territoire	p.5
4. Etat des lieux	p.6
5. Thématiques choisies dans le Programme Local de Prévention 2018-2023	p.7
6. Suivi et évaluation du programme	p.11
7. Planning de réalisation	p.12
Annexe : fiches actions	p.13

1. Introduction

La **prévention des déchets** consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition, limiter leur nocivité et faciliter leur traitement, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente.

Contexte :

Depuis le Grenelle de l'Environnement (lois de 2009 et 2010), la France s'est dotée d'une forte politique de gestion des déchets en fixant la prévention comme prioritaire.

Pour mettre en œuvre les engagements du Grenelle, le Syndicat du val de Loir a établi en décembre 2010, en partenariat avec l'ADEME, un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** d'une durée de 5 ans indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Ce programme s'est achevé en décembre 2015.

En termes de résultats sur la période 2010-2015, et grâce aux actions développées durant ces 5 années, la production d'ordures ménagères résiduelle a diminué de 38%, la quantité de déchets recyclable a augmenté de plus de 50%. Les objectifs visés par l'ADEME ont donc été largement atteints.

Fin 2014, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a fixé de nouveaux objectifs en matière de prévention des déchets.

De plus, La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire (faire plus et mieux avec moins) et non plus « linéaire » (reposant sur le principe : produire - consommer - jeter).

D'autre part, suite au décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, les programmes sont devenus obligatoires et doivent être révisés dans un délai de 3 ans s'ils ont été adoptés avant le 14 septembre 2015.

Il est donc proposé, conformément au décret de :

- Adopter par délibération un nouveau programme de prévention ;
- Poursuivre les réunions avec le comité consultatif d'élaboration et de suivi du programme local de prévention, permettant notamment de dresser un bilan annuel du programme et de l'évaluer à l'issue des 6 ans d'actions ;
- Mettre à la disposition du public le programme de prévention, et ses bilans annuels.

Dans ce rapport est donc présenté un nouveau programme de prévention des déchets répondant aux nouveaux objectifs à atteindre.

Objectifs :

Le Ministère de l'Environnement a fixé de nouveaux objectifs pour 2020 dans le cadre du plan national de prévention des déchets, objectifs repris par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, avec notamment :

① PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DECHETS

- **Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés** (ordures ménagères résiduelles + déchets recyclables + déchets issus des déchèteries) par habitant en 2020 par rapport à 2010 et réduction des quantités de déchets d'activités économiques produites, notamment dans le secteur du bâtiment ;
- Pour les collectivités, **réduction de 30 % de la consommation de papiers bureautiques d'ici 2020**, et **utilisation d'au moins 40 % de papier recyclé d'ici 2020** pour les produits papetiers et les imprimés.

② DÉVELOPPEMENT DE LA RÉUTILISATION ET DU RÉEMPLOI

③ VALORISATION MATIÈRE

- **Valorisation**, notamment organique, à l'horizon 2020, **de 55 % des déchets non dangereux non inertes** et réduction de 30 % du flux de ces déchets admis en stockage (50% en 2025) ;
- **Tri à la source des déchets organiques** : en 2025, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ces bio déchets dans les ordures ménagères résiduelles ;
- **Généralisation de la tarification incitative** (objectif : 15 millions d'habitants couverts en 2020, 25 millions en 2025).

④ RECYCLAGE

- **Étendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022.**

⑤ **VALORISATION ÉNERGETIQUE** des déchets qui ne peuvent être ni recyclés ni valorisés sous forme de matière.

Ainsi, c'est dans ce contexte que doit s'inscrire le Programme Local de Prévention des déchets 2018-2023 en poursuivant les actions en place et en en développant de nouvelles auprès des particuliers, des professionnels et des administrations.

2. Présentation du Syndicat du val de Loir

Le syndicat du val de loir est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Il assure les compétences collectes et traitement des déchets pour un territoire rural réparties en 2 communautés de communes, Sud Sarthe et Loir-Lucé-Bercé .

Pour mener à bien sa mission, le Syndicat du val de Loir dispose d'un réseau de 4 déchèteries (installées au Lude, à Oizé, à Verneil-le-Chétif et Château- du-Loir, commune de Montval-sur-Loir) et d'un centre de transfert.

Les activités de collectes, tri et traitement des déchets sont assurées par des prestataires privés désignés dans le cadre de Marchés Publics lancés par le Syndicat.

De même, le Syndicat du Val de Loir a contractualisé la reprise de certains déchets en vue de leur réemploi ou leur recyclage.

3. Particularités du territoire

3.1 Systèmes de collecte en place sur le territoire

La majorité des usagers du syndicat **est collectée en porte-à-porte de proximité**, en bacs individuels, l'un pour le dépôt des ordures ménagères (OM) et l'autre pour le dépôt des emballages à recycler (bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, papiers et cartonnettes).

Pour les particuliers, le volume des bacs est fonction de la composition du foyer, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Composition du foyer	Volume du bac ordures ménagères	Volume du bac emballages à recycler
1 à 2 pers	80 L	140 L
3 à 5 pers	140 L	240 L
6 pers et +	240 L	240 L

Pour les professionnels, chaque artisan/commerçant/établissement public définit le nombre et le volume de bac(s) dont il a besoin.

La collecte a lieu toutes les semaines pour les OM et tous les 15 jours pour les emballages à recycler.

Les usagers résidents en habitat collectif vertical, et les résidences secondaires sont collectés en points d'apports volontaires.

Le principe : les foyers concernés disposent d'un badge permettant l'ouverture de colonnes pour le dépôt des OM. Le nombre d'ouvertures annuel « autorisé » est fonction de la composition du foyer. Les emballages à recycler doivent être déposés dans des colonnes dédiées, en accès libre.

Le verre est collecté en points d'apports volontaires sur l'ensemble du territoire.

3.2 Accès en déchèteries

En 2014, une barrière a été installée à l'entrée de chaque déchèterie du syndicat. Chaque foyer dispose d'une carte d'accès « créditée » de 18 entrées par année civile.

Les professionnels peuvent également accéder aux 4 déchèteries du syndicat, sans limite de passage annuel.

3.3 Facturation

Depuis 2014, les particuliers et professionnels du territoire sont facturés via la REOM, dont le montant est basé sur :

- La composition du foyer pour les particuliers,
- Le nombre et le volume des bacs d'OM pour les professionnels (auxquels s'ajoutent les dépôts en déchèteries).

3.4 Evolution du périmètre du territoire

A compter de janvier 2018, le syndicat ne comptera plus que 32 communes au lieu de 35 suite au départ de 3 d'entre elles vers d'autres collectivités.

Dans ce programme de prévention, les données chiffrées relatives aux déchèteries (tonnages, fréquentation), correspondront à un territoire de 35 communes (41 026 habitants).

Les données relatives aux tonnages d'ordures ménagères, de déchets recyclables ainsi que les indicateurs d'impacts (cf. p.11) seront rapportées aux 32 communes toujours présentes en 2018 (35785 habitants en 2016).

4. Etat des lieux

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de déchets ménagers et assimilés du syndicat (ordures ménagères résiduelles + déchets recyclables + déchets issus des déchèteries) produits en 2010 (année de référence), en 2015 (dernière année du précédent programme de prévention) et en 2016.

gisement	données 2010			données 2015			données 2016		
	tonnages	ratio en kg/hab/an	ratio en %	tonnages	ratio en kg/hab/an	ratio en %	tonnages	ratio en kg/hab/an	ratio en %
OMR ⁽¹⁾	6 837 t	191.45	31.12 %	4 166.62 t	116.24	22.30 %	4 253.80 t	118.87	22.22 %
emballages et papiers	1 407 t	39.40	6.41 %	2 095.45 t	58.46	11.21 %	2 055.15 t	57.43	10.73 %
verre	1 519 t	42.53	6.91 %	1 511.64 t	42.17	8.09 %	1 457.12 t	40.72	7.61 %
déchets issus des déchèteries	12 207.5 t	302.3	55.56 %	10 914 t	265.9	58.40 %	11 382 t	277.3	59.44 %
TOTAL	21 970.5 t			18 687.71 t			19 148.07 t		
textiles ⁽²⁾	Pas de donnée	-		45.49 t			47.40 t		

(1) OMR : ordures ménagères résiduelles

(2) La collecte des textiles en PAV a été mise en place en décembre 2010. Auparavant, le textile était seulement collecté via les associations (pas de données chiffrées de la quantité de vêtements ainsi récupérés). Ceci explique que ces données soient isolées des autres résultats. Les tonnages indiqués ne concernent que les apports faits dans les conteneurs installés par le syndicat.

En 2010, les gisements de déchets les plus importants étaient constitués :

- de déchets issus des déchèteries (55.56%)
- des OMR (31.12%)

En 2015 et 2016, le gisement de déchets le plus important reste les déchets issus des déchèteries (58.40% en 2015 et 59.44% en 2016) malgré l'installation d'un contrôle d'accès aux déchèteries début 2014. Les flux principaux d'apports sont les déchets verts (38% du total des déchets apportés en déchèteries en 2016) et les encombrants (36% en 2016).

Concernant les OMR, on constate que le tonnage a fortement diminué (22.30% en 2015 et 22.22% en 2016) en raison notamment du développement d'actions dans le programme local de prévention 2010-2015.

L'objectif, définit pour 2020 dans le cadre du plan national de prévention des déchets, de réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 est atteint puisqu'il est de -14.94% en 2015 et -12.85% en 2016.

Cependant, on constate que la courbe d'évolution de la production de déchets tend à s'inverser depuis 2016 (augmentation du tonnage des ordures ménagères et des déchets issus des déchèteries, diminution des déchets recyclables).

Par ailleurs, lors des caractérisations des flux « emballages à recycler » au centre de tri du Mans, on constate une augmentation importante du taux de refus (27% de refus de tri en 2015 et 2016 contre 10.3% en 2010). Ceci peut en partie, s'expliquer par la mise en place de la redevance mais également par l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques (ajout des barquettes

et pots en plastiques, des films plastiques dans le bac de tri) dans les collectivités limitrophes du Syndicat du val de Loir.

Enfin, concernant les textiles, si le tonnage collecté augmente, il est dû à un apport plus important en déchèteries (+3 tonnes sur les 4 sites entre 2015 et 2016). La baisse des tonnages provenant des conteneurs installés dans les communes du territoire laisse supposer un transfert vers les ordures ménagères ou les emballages à recycler.

Ces diverses données permettent de définir les orientations que doit prendre le programme de prévention 2018-2023.

5. Thématiques choisies dans le Programme de Prévention

Au regard des textes réglementaires et de leurs objectifs de réduction et de l'évolution des tonnages de déchets produits sur le territoire, il semble nécessaire d'orienter le Programme Local de Prévention des Déchets 2018-2023 selon 3 axes prioritaires :

- **Thématique A : Améliorer le taux de valorisation matière et organique des déchets**
 - Sensibiliser au compostage individuel et collectif
 - Sensibiliser au tri sélectif
 - Etendre les consignes de tri plastiques à l'ensemble des emballages

- **Thématique B : Agir sur les déchets des producteurs importants**
 - Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Sensibiliser les professionnels à l'éco-exemplarité
 - Mobiliser les administrations et les collectivités

- **Thématique C : Sensibiliser les usagers à la prévention des déchets**
 - Faire acquérir aux habitants une logique de consommation sobre et responsable
 - Sensibiliser au réemploi, au don et à la réparation

Le tableau suivant reprend les différentes thématiques, les objectifs à atteindre et les actions à envisager.

CADRE REGLEMENTAIRE		DONNEES SYNDICAT DU VAL DE LOIR		
Objectifs à atteindre	Objectifs chiffrés	Données chiffrées	Actions déjà mises en place	Actions à envisager, à améliorer
Thématique A – Améliorer le taux de valorisation matière et organique des déchets				
Valorisation notamment organique des déchets par le développement du compostage (tri à la source des bio-déchets)	55% de valorisation en 2020	16% des foyers équipés d'un composteur en 2015	Mise à disposition de composteurs depuis 2007	Poursuivre la mise à disposition de composteurs individuels Développer l'installation de composteurs collectifs (quartier, habitat vertical). Promouvoir le compostage de proximité pour les gros producteurs de biodéchets.
	65% de valorisation en 2025	2015 : 27% de refus de tri	Animations scolaires sur le tri des déchets	Faire des suivis de collecte, des caractérisations d'OM et de déchets recyclables Informers la population en porte-à-porte Reconduire les animations en milieu scolaire sur le tri et le recyclage des déchets
Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages	Echéance : 2022			Mettre en place l'extension des consignes de tri au moment du renouvellement du marché de collecte en 2019 mais avec accord de principe dès 2018
Thématique B – Agir sur les déchets des producteurs importants				
Diminution de la production des déchets (OM+CS+déchèteries)	Baisse de 10% en 2020 par rapport à 2010	2010 : 23246 t 2015 : 19787 t	Programme local de prévention des déchets 2010-2015 : -14.88% en 5 ans	Reconduire le PLPDMA
			Dans plusieurs établissements scolaires, sensibilisation au gaspillage alimentaire	Développer auprès des établissements scolaires, maisons de retraites... des actions sur le gaspillage alimentaire
Réduire les quantités de déchets d'activités économiques en particulier dans le BTP			Facturation des apports des professionnels en déchèteries + accès contrôlé (carte)	Sensibiliser les professionnels à l'éco-exemplarité
Valoriser sous forme de matière les déchets issus du BTP	70% de valorisation en 2020			

Mettre la commande publique au service de la transition vers l'économie circulaire et de la prévention des déchets	-30% de la consommation de papier des collectivités en 2020 + de 25% des produits papetiers acquis par les collectivités doivent être fabriqués à partir de papier recyclé depuis janvier 2017			Sensibiliser les collectivités
--	---	--	--	--------------------------------

Thématique C – Sensibiliser les usagers à la prévention des déchets

Faire acquérir aux habitants une logique de consommation sobre et responsable		2015 : 11.9% des foyers équipés d'un stop pub	opération foyer témoin, ateliers pratiques, stands évènementiels, animation scolaire sur la consommation responsable, stop pub	Poursuivre l'opération stop-pub Reconduire des ateliers, auprès des adultes (gestion du frigo, cuisiner les restes, fabrication de produits du quotidien naturels)
		2015 : - 108 t de déchets verts	Mise à disposition des usagers en déchèteries du broyat de branchage	Reconduire l'opération, journée « tous au vert », guide des bonnes pratiques au jardin
Développer le réemploi		2015 : 20 tonnes d'objets détournés des bennes encombrants	Mise en place d'une benne réemploi sur la déchèterie de Oizé	Action conjointe avec la recyclerie ATRE à déterminer (ex : repair café, expérience du SMICTOM de la vallée de l'Authion)
Développer la collecte des textiles usagers		2015 : 56 tonnes de textiles collectés	Collecte des conteneurs + associations (29 points au total)	Actions ciblées dans les écoles, mettre en place une opération ponctuelle de collecte
Développer le recyclage du mobilier usagé			Installation d'une benne éco-mobilier à la déchèterie de Oizé en déc 2016	Installer une benne dans les 3 autres déchèteries (prévu en février 2018)
Développer la réutilisation des Déchets Electriques et Electroniques (DEEE)		2015 : 288 tonnes de DEEE collectés sur les 4 déchèteries.	Collecte des DEEE dans les 4 déchèteries	Action ponctuelle dans chaque déchèterie (stand d'information)

5.1 Thématique A : améliorer le taux de valorisation matière et organique des déchets

Afin de valoriser les biodéchets, le Syndicat du val de Loir propose aux usagers, depuis 2007, l'acquisition de composteurs individuels (320 litres et 800 litres) moyennant une compensation financière.

Le syndicat souhaite poursuivre cette action avec les particuliers en maisons pavillonnaires et l'étendre à l'habitat collectif (compostage partagé).

Il souhaite également développer cette pratique au sein des établissements gros producteurs de biodéchets volontaires.

Cette valorisation organique permettra une diminution du tonnage d'ordures ménagères à traiter.

- Action n°A.1 : Développer le compostage individuel
- Action n°A.2 : Développer le compostage collectif
- Action n°A.3 : Promouvoir le compostage de proximité auprès des gros producteurs de biodéchets

Par ailleurs, le syndicat constate aujourd'hui une diminution des tonnages d'emballages recyclables collectés et une augmentation du taux de refus de ce flux. Il est donc important de relancer la communication sur le tri sélectif auprès de tous les publics.

- Action n°A.4 : Relancer la communication sur le tri sélectif
- Action n°A.5 : Etendre les consignes de tri à tous les emballages plastiques

5.2 Thématique B : agir sur les déchets des producteurs importants

De nombreux établissements privés et publics utilisent le service de collecte des déchets du syndicat ainsi que les déchèteries. Les tonnages ainsi collectés sont pris en compte dans les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés. La diminution de la production d'ordures ménagères de ces établissements est donc également nécessaire.

Ainsi, les actions proposées ci-dessous ont pour objectif de faire évoluer notre modèle économique et social vers un modèle plus durable (principe de l'économie circulaire).

- Action n°B.1 : Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements gros producteurs de biodéchets
- Action n°B.2 : Sensibiliser les professionnels à l'éco-exemplarité
- Action n°B.3 : Mobiliser les administrations et les collectivités

5.3 Thématique C : sensibiliser les usagers à la prévention des déchets

Si l'on souhaite voir diminuer le tonnage d'ordures ménagères à traiter, augmenter le tonnage de déchets recyclables, il est essentiel de faire réfléchir les habitants sur leurs comportements lors de l'achat d'un produit ou lors de son abandon, leur faire acquérir une logique de consommation sobre et responsable.

Il s'agit ainsi de tendre vers une économie circulaire : faire plus et mieux avec moins.

- Action n°C.1 : Proposer des ateliers / animations en lien avec la réduction des déchets
- Action n°C.2 : Réduire la publicité imprimée
- Action n°C.3 : Sensibiliser au broyage et au paillage des déchets verts
- Action n°C.4 : Développer le réemploi, le don et la réparation

6. Suivi et évaluation du programme

L'avancée du programme de prévention devant être présenté annuellement au comité consultatif et au conseil syndical, un dispositif de suivi et d'évaluation est mis en place pour chacune des actions développée. Il permet de connaître les avancées du travail engagé et d'évaluer les atouts et faiblesses de chaque action.

L'évaluation sera établie selon :

- des **indicateurs d'activités**, déclinés en indicateurs de moyens (moyen financier, humain ou matériel) et en indicateurs de réalisation (planning des étapes prévisionnelles de l'action)
- des **indicateurs d'impacts**, déclinés en indicateurs de participation (mesure ou estimation de la quantité d'acteurs concernée par l'action) et en indicateurs de quantités évitées (lorsque cela est possible, mesure ou estimation de la quantité de déchets évités grâce à l'action)

Chaque fiche-action reprenant les objectifs visés et son évaluation est détaillée en annexes page 14.

7. Planning de réalisation

	2018				2019				2020				2021				2022				2023			
	T1	T2	T3	T4																				
Thématique A : améliorer le taux de valorisation matière et organique des déchets																								
Développer le compostage individuel																								
Développer le compostage collectif																								
Promouvoir le compostage de proximité auprès des gros producteurs de biodéchets																								
Relancer la communication sur le tri sélectif																								
Etendre les consignes de tri à tous les emballages plastiques																								
Thématique B : agir sur les déchets des producteurs importants																								
Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements gros producteurs de biodéchets																								
Sensibiliser les professionnels à l'éco-exemplarité																								
Mobiliser les administrations et les collectivités																								
Thématique C : sensibiliser les usagers à la prévention des déchets																								
Proposer des ateliers / animations en lien avec la réduction des déchets																								
Réduire la publicité imprimée																								
Sensibiliser au broyage et au paillage des déchets verts																								
Développer le réemploi, le don et la réparation																								

ANNEXE

FICHES ACTIONS

Thématique A : Améliorer le taux de valorisation matière et organique des déchets :

Action n°A.1 : Développer le compostage individuel	p.14
Action n°A.2 : Développer le compostage collectif	p.17
Action n°A.3 : Promouvoir le compostage de proximité auprès des gros producteurs de biodéchets	p.20
Action n°A.4 : Relancer la communication sur le tri sélectif	p.23
Action n°A.5 : Etendre les consignes de tri à tous les emballages plastiques	p.26

Thématique B : Agir sur les déchets des producteurs importants :

Action n°B.1 : Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements gros producteurs de biodéchets	p.28
Action n°B.2 : Sensibiliser les professionnels à l'éco-exemplarité	p.31
Action n°B.3 : Mobiliser les administrations et les collectivités	p.33

Thématique C : Sensibiliser les usagers à la prévention des déchets :

Action n°C.1 : Proposer des ateliers / animations en lien avec la réduction des déchets	p.35
Action n°C.2 : Réduire la publicité imprimée	p.38
Action n°C.3 : Sensibiliser au broyage et au paillage des déchets verts	p.40
Action n°C.4 : Développer le réemploi, le don et la réparation	p.43

- Action n°A.1 : Développer le compostage individuel

Flux concernés : les biodéchets / les déchets verts

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

débutée en 2007

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE SYNDICAT

30% des déchets produits à la maison sont compostables (environ 30 kg/hab/an). De plus, le territoire plutôt rural et composé à 91% de maisons, est propice à une production importante de déchets verts.

Ainsi, depuis 2007, pour valoriser les déchets de cuisine et les déchets de jardin, les habitants peuvent se procurer un composteur auprès du Syndicat, contre une participation financière.

En 2016, le taux d'équipement des foyers atteint 16,02% (2985 composteurs distribués) avec une grande hétérogénéité sur le territoire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le syndicat souhaite poursuivre la mise à disposition de composteurs individuels.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif principal : inciter les habitants à valoriser leurs biodéchets en les compostant et les soutenir techniquement au quotidien

Objectif d'impacts : doter 20% des maisons individuelles du territoire d'ici à 2023

Objectif d'activités :

- animer des réunions/ateliers/débats autour du compostage et plus largement du jardinage
- créer un guide des bonnes pratiques (compostage, broyage, jardinage au naturel...)
- communiquer sur le compostage en permanence
- distribuer 570 composteurs d'ici 2023

EVALUATION

- Indicateurs d'activités :

Indicateur de moyens

Indicateur :	Coût de l'achat des composteurs					Unité :	en €
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Objectif	5125	5125	5125	5125	5125	5125	
Résultat							

Indicateurs de réalisation

Indicateur :	Nombre total de composteurs distribués					Unité :	Nbre/cumulé
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Objectif	95	190	285	380	475	570	
Résultat							

- Indicateurs d'impacts :

Indicateurs de changement de comportements						
Indicateur :	Proportion des personnes ayant un composteur déclarant composter				Unité :	%
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	50		55		60	
Résultats						

Indicateurs de flux de déchets évités						
Indicateur :	Quantité de déchets organiques évités				Unité :	Tonne/cumulée
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	6.7	13.4	20.1	26.8	33.5	40.2
Résultats						

**calcul de l'objectif d'évitement :*

Souhait de la distribution de 95 composteurs/an

Taille moyenne d'un foyer : 2,4 personnes

Donnée du Syndicat : 30kg/hab /an de déchets fermentescibles compostables

⇒ $(95 \times 0.98) \times 2,4 \times 30 = 6\,703$ kg soit 6.7 tonnes/an

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Réalisation prévisionnelle (mois/année)	Indicateurs de réalisation de l'action (fait/pas fait)	Remarque(s)
Mise à disposition des composteurs (2 tailles 320L et 800L)	Action continue depuis 2007	Fait	20€ le 320L 40€ le 800L
Communiquer sur la mise à disposition des composteurs	Action continue depuis 2007	Fait	Via différents supports : presse, journaux communaux et communautaires, radio, sites internet...
Réaliser une enquête de satisfaction	1 ^{er} trimestre 2018 puis tous les 2 ans	-	Permet de faire un point sur les problèmes rencontrés et de remplir certains indicateurs
Créer un guide des bonnes pratiques (jardinage et compostage) (lien avec l'action C.1)	2018	-	
Organiser une journée du jardinage écologique (compostage, broyage...) lien avec l'action C.1	2018	-	
Réaliser des animations/ateliers sur le compostage	2019	-	

PARTENAIRES MOBILISÉS

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
ADEME	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<i>Description : soutien technique et matériel (documents de communication)</i>
Communes / CdC	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Description : création d'articles dans les journaux communaux/communautaire, relais des informations, distribution des supports, communication sur les événements</i>
Presse / radio	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Description : diffusion des informations concernant les animations organisées</i>
Gardiens de déchèterie	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Description : communication sur la mise à disposition de composteurs aux usagers</i>
Associations de jardinage (ex : jardinier sarthois)	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Description : Partage des connaissances pour enrichir la pratique, organiser les animations et rédiger le guide</i>
Grandes surfaces et commerces	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Description : Mise à disposition d'un emplacement pour le stand ou pour une animation et relais de la communication</i>

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Information des habitants	Journaux communaux et communautaires, journal du syndicat, presse, radio, internet, stand en déchèterie	presse, journal du syndicat
Partenaires pour les animations	Réunions du groupe de travail, rendez-vous, entretien téléphonique, courrier	presse, site internet du Syndicat, journal du Syndicat, bulletins communaux, magazines communautaires, blog...

- Action n°A.2 : Développer le compostage collectif

Flux concerné : les biodéchets

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

débutée en 2012

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE SYNDICAT

Un habitant produit en moyenne 30kg par an de déchets organiques fermentescibles. Or, les personnes en habitat collectif ou habitation sans jardin, n'ont pas la possibilité de composter leurs déchets. Le taux d'habitat vertical du territoire atteint 9% (*selon définition de l'Insee, soit les habitations de 2 logements ou plus*) et 33% sur la commune de Château du Loir. La gestion des déchets en habitat collectif est globalement plus complexe qu'en maison individuelle, c'est donc un axe de travail du programme local de prévention.

Dans le cadre du programme de prévention des déchets 2010-2015, le Syndicat a mis en place un site expérimental de compostage collectif en pied d'immeuble au Lude en 2012. Après 5 ans de fonctionnement, le syndicat constate que cette opération est bien suivie. Les composteurs installés sont régulièrement « alimentés » et le compost obtenu est de bonne qualité.

Fort de cette expérience et en accord avec les élus locaux et le bailleur social concerné, un composteur a été installé début 2017 au pied d'immeubles à Château-du-Loir. Les résidents intéressés ont été conviés à une réunion d'information.

DESCRIPTEUR DE L'ACTION

Le syndicat souhaite développer cette action en installant d'autres composteurs en pied d'immeubles et dans des quartiers.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif principal : développer le compostage en pied d'immeuble ou dans un quartier pour donner la possibilité aux occupants de réduire leurs ordures ménagères résiduelles.

Objectif d'impacts : installer un « point compostage » dans 20% des habitats collectifs et/ou des zones pavillonnaires

Objectif d'activités :

- présenter aux bailleurs présents sur le syndicat les résultats obtenus sur le site expérimental
- recruter sur des futurs sites d'installation de composteurs collectifs des foyers volontaires pour composter et peser leurs déchets
- former ces foyers
- suivre régulièrement le compostage collectif

EVALUATION

- Indicateurs d'activités :

Indicateur de moyens

Indicateur :	Temps mobilisé			Unité :	Equivalent temps plein (ETP)	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Résultat						

Indicateur de moyens

Indicateur :	Moyen financier					Unité :	en €
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Objectif		300		300			
Résultat							

**calcul des moyens financier nécessaires :*

Le montant indiqué correspond à la mise à disposition par le syndicat d'un composteur de 800 litres par site ainsi que des frais liés à la communication (tracts, panneau d'information)

Indicateur de réalisation

Indicateur :	Nombre de collectifs équipés d'un « point compostage »					Unité :	Collectif cumulé
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Objectif		2		4			
Résultat							

- Indicateurs d'impacts :

Indicateurs de participation

Indicateur :	% des foyers participant dans chaque collectif					Unité :	%
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Objectif		20	25	35	35	40	
Résultats							

Indicateurs de flux de déchets évités

Indicateur :	Quantité de déchets organiques évités					Unité :	Tonne/cumulée
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Objectif	-	0.6	0.75	2.45	2.45	2.8	
Résultats							

** Pour le calcul de l'évitement, il faudra prendre en compte le fait qu'il y a environ 30kg de biodéchets/foyer/an collectés en habitat collectif*

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Réalisation prévisionnelle (mois/année)	Indicateurs de réalisation de l'action (fait/pas fait)	Remarque(s)
Rencontre avec les bailleurs pour proposer la mise en place de composteurs en pied d'immeuble (si possible 2 sites)	2019		<u>Pour les immeubles</u> : minimum 15 foyers dans l'immeuble, 6m ² d'espaces verts et un espace éloigné des fenêtres
Analyse de terrain, secteur pour choisir des lieux d'implantations de composteurs	2021		<u>Pour les zones pavillonnaires</u> : minimum 20 foyers, espace vert commun et bien situé

Validation du choix par les élus, le maire de la commune choisie et le bailleur social/syndic dans le cas d'un immeuble	1 ^{er} trimestre 2019 et 2021		
Recensement des volontaires pour tester le compostage et peser leurs déchets	1 ^{er} trimestre 2019 et 2021		Courrier ou porte-à-porte
Si 5 foyers volontaires par site, validation du projet par les élus	1 ^{er} trimestre 2019 et 2021		
Formation des volontaires	1 ^{er} trimestre 2019 et 2021		Formation au compostage et rappel des consignes de tri
Choix d'un référent par site	1 ^{er} trimestre 2019 et 2021		Le référent aura pour rôle de répondre aux questions de ses voisins, d'assurer la propreté du site et de faire le lien avec le Syndicat
Installation du composteur	1 ^{er} trimestre 2019 et 2021		
Réalisation d'un premier bilan après 3 mois de fonctionnement	Juin 2019 et 2021		Résoudre les problèmes rencontrés, mesurer les déchets évités...
Valorisation des résultats	Sept 2019 et 2021		Pour pouvoir réitérer l'opération, nécessité de montrer la réussite du projet
Pour l'habitat collectif, réitérer l'expérience avec 2 nouveaux sites	2021		

PARTENAIRES MOBILISES

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
ADEME	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : soutien technique et matériel (document de communication)</i>				
Communes / CdC	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : création d'articles dans les journaux communaux/communautaire, relais des informations</i>				
Presse / radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : diffusion des informations concernant l'action</i>				
Bailleurs sociaux ou syndics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : mise à disposition d'un espace pour mettre en place un composteur, communication auprès des habitants</i>				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
bailleurs sociaux/syndics	Courrier, groupe de travail, réunions d'information...	Presse, site internet, journaux...
volontaires	Courrier ou démarchage en porte-à-porte	Presse, journaux, bulletins municipaux, sites internet...

- Action n°A.3 : Promouvoir le compostage de proximité auprès des gros producteurs de biodéchets

Flux concernés : les biodéchets

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Début prévu courant 2018

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE SYNDICAT

Le syndicat dispose sur son territoire de plusieurs catégories de gros producteurs de biodéchets.

Etablissements scolaires :

Le territoire possède une bonne couverture d'établissements d'enseignements puisque 29 des 32 communes possèdent au moins une école primaire ou maternelle.

Le territoire dispose de 5 collèges, 1 lycée général, 1 lycée professionnel et une maison familiale.

Certains établissements se sont engagés dans des démarches de sensibilisation tel que « eco-école » et ont déjà développé à ce titre de nombreuses actions liées à la réduction des déchets (ex : mise en place du compostage des déchets de cantine).

Etablissements à caractère socio-médical :

7 communes du syndicat disposent d'une maison de retraite, d'un EHPAD ou d'un établissement de santé.

Structures hôtelières :

Plusieurs campings municipaux ou privés sont présents sur le territoire.

En mai 2017, des composteurs de proximité ont été installés sur 2 de ces sites.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le syndicat souhaite proposer une solution de compostage aux gros producteurs de biodéchets.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif principal : aider à la gestion de proximité des biodéchets par le compostage sur site de tous les déchets de cuisine et de cantine.

Cette action sera couplée à une action de sensibilisation au gaspillage alimentaire pour réduire les déchets à la source.

Objectif d'impacts : diminuer le tonnage d'ordures ménagères à traiter et éventuellement le montant de la REOM

Objectif d'activités :

- présenter aux établissements et collectivités les expériences de compostage déjà mises en place dans les collèges / campings du syndicat.
- Accompagner les établissements volontaires dans cette démarche

Les établissements déjà engagés dans des démarches de développement durable et volontaires pour un accompagnement seront prioritairement retenus pour cette action.

EVALUATION

- Indicateurs d'activités :

Indicateur de moyens

Indicateur :	Temps mobilisé			Unité :	Equivalent temps plein (ETP)	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	0.10	0.15	0.05	0.05	0.05	0.05
Résultat						

- Indicateurs d'impacts :

Indicateur de participation						
Indicateur :	Nombre de porteurs de projets accompagnés				Unité :	Nbre/an
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	-	2	1	2	1	-
Résultat						

Indicateurs de flux de déchets évités						
Indicateur :	Quantité de déchets organiques évités				Unité :	Tonne/cumulée
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	-					
Résultats						

* *Pour le calcul de l'évitement, l'objectif étant de diminuer la part organique des ordures ménagères collectées, il n'est pas estimable avant d'avoir établi des mesures quantitatives et qualitatives des déchets produits avant toute installation d'un composteur dans un établissement.*

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Réalisation prévisionnelle (mois/année)	Indicateurs de réalisation de l'action (fait/pas fait)	Remarque(s)
Présenter aux établissements et collectivités les expériences de compostage mises en place au collège / camping du syndicat	septembre 2018		
Retenir 2 établissements pour le projet	dernier trimestre 2018		Il sera essentiel que l'établissement nomme un référent pour assurer un bon suivi de l'opération
Faire une mesure de la production de déchets en amont	janvier 2019		
Prévoir une réunion d'information lors de l'installation du composteur	janvier 2019		
Réalisation d'un premier bilan après 3 mois de fonctionnement	avril 2019		Résoudre les problèmes rencontrés, mesurer les déchets évités...
Valoriser les 1 ^{er} résultats obtenus	mai 2019		Journal du syndicat
Accompagner les établissements pendant les 9 premiers mois d'installation	1 ^{er} semestre 2019		
Valoriser les résultats	sept 2019		Pour pouvoir réitérer l'opération, nécessité de montrer la réussite du projet
Réitérer l'expérience avec de nouveaux sites les années suivantes	2020 à 2023		

PARTENAIRES MOBILISES

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
ADEME	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : soutien technique et matériel (document de communication)</i>					
Communes / CdC	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : création d'articles dans les journaux communaux/communautaire, relais des informations</i>					
Presse / radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : diffusion des informations concernant l'action</i>					
Etablissements publics ou privés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : mise à disposition d'un espace pour mettre en place un composteur, communication auprès des élèves/personnels/résidents/touristes</i>					

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Etablissements publics ou privés	Courrier, réunions d'information...	Presse, site internet, journaux...

- Action n°A.4 : Relancer la communication sur le tri sélectif

Flux concerné : déchets recyclables

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Début prévu en 2018

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE SYNDICAT

Le Syndicat du val de Loir constate aujourd'hui une diminution de la quantité de déchets recyclables collectée.

Par ailleurs, on assiste à une augmentation du taux de refus lors des caractérisations au centre de tri (27% en 2015) qui peut en partie s'expliquer par la mise en place de la REOM en 2014 ainsi que par l'extension des consignes de tri à tous les plastiques dans les collectivités voisines, depuis 2016.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le syndicat du val de loir souhaite relancer l'information sous toutes ses formes auprès des habitants sur les consignes de tri.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif principal : permettre à tous les habitants de connaître les consignes de tri du territoire.

Objectif d'impacts :

- diminuer le tonnage d'ordures ménagères à traiter
- diminuer le taux de refus des emballages recyclables
- augmenter la quantité d'emballages et papiers collectés

Objectif d'activités :

- Faire des contrôles de bacs avant la collecte
- Informer au porte-à-porte les usagers lors du constat d'erreur de tri
- Proposer l'augmentation du volume du bac de tri quand cela semble nécessaire (collecte bi-mensuelle)
- Effectuer des caractérisations des OM et des emballages recyclables
- Faire du suivi de collecte
- Continuer la communication écrite sur les consignes de tri
- Proposer des visites du centre de tri
- Mettre en place des animations en milieu scolaire, ou auprès d'organismes et associations

EVALUATION

- Indicateurs d'activités :

Indicateur de moyens

Indicateur :	Temps mobilisé			Unité :	Equivalent temps plein (ETP)	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	0.5	0.5	0.35	0.25	0.25	0.15
Résultat						

Indicateur :	Dépenses liées à la réalisation d'outils de communication			Unité :	en €	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	6500	9000*	7500	7500	7500	7500
Résultat						

*Ce montant inclut les dépenses liées à l'extension des consignes de tri (action A.5)

- Indicateurs d'impacts :

Indicateur de participation						
Indicateur :	Nb de foyers rencontrés pour expliquer les consignes de tri				Unité :	Nbre/an
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	200	250	200	100	100	100
Résultat						

Indicateur de participation						
Indicateur :	Nb de visites du centre de tri				Unité :	Nbre/an
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	2	2	2	2	2	2
Résultat						

Indicateur de participation						
Indicateur :	Nb d'animations en milieu scolaire				Unité :	Nbre/an
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	5	5	5	5	5	5
Résultat						

Indicateurs de flux de déchets évités						
Indicateur :	Taux de refus des déchets recyclables				Unité :	en %
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	23	20	19	19	19	19
Résultats						

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Réalisation prévisionnelle (mois/année)	Indicateurs de réalisation de l'action (fait/pas fait)	Remarque(s)
Organiser des contrôles de bacs avant le passage du camion de collecte et des suivis de collecte	A partir du 2 ^{ème} trimestre 2018		Pour pouvoir évaluer le taux de présentation des bacs, le taux de remplissage des bacs de tri, les éventuelles erreurs de tri
Informers au porte-à-porte les usagers lors du constat d'erreur de tri	A partir du 2 ^{ème} trimestre 2018		
Proposer à l'usager l'augmentation du volume du bac de tri quand cela semble nécessaire	A partir du 2 ^{ème} trimestre 2018		
Faire des caractérisations des OM et des emballages recyclables	Dès janvier 2018		

Faire de la communication écrite sur les consignes de tri	3 fois par an		Articles dans le journal du syndicat, les journaux communaux, guide pratique
Proposer aux usagers des visites du centre de tri	2 fois par an		
Proposer des animations sur le tri des déchets dans les écoles et au sein d'associations	A partir du 2 ^{ème} trimestre 2018		

PARTENAIRES MOBILISES

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Centre de tri	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : soutien technique et matériel lors des visites du site</i>					
Communes / CdC	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : création d'articles dans les journaux communaux/communautaire, relais des informations, distribution des supports</i>					
Presse / radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : diffusion des informations concernant l'action</i>					
Etablissements scolaires, association	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : planification d'animations en lien avec le tri des déchets</i>					

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Information des habitants	Journaux communaux et communautaires, journal du syndicat, presse, radio, internet,	presse, journal du syndicat, site internet
Partenaires pour les animations	Réunions du groupe de travail, rendez-vous, entretien téléphonique, courrier	presse, site internet du Syndicat, journal du Syndicat, bulletins communaux, magazines communautaires, blog...

- Action n°A.5 : Etendre les consignes de tri à tous les emballages plastiques

Flux concerné : déchets recyclables

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Début prévu en 2018

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE SYNDICAT

Conformément à la réglementation en vigueur, l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques doit être effective au plus tard en 2022.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Syndicat du val de Loir souhaite profiter du renouvellement de son contrat de collecte des déchets prévue en juin 2019 pour étendre les consignes de tri à tous les emballages plastiques.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif principal : étendre les consignes de tri aux emballages plastiques.

Objectif d'impacts :

- diminuer le tonnage d'ordures ménagères à traiter
- diminuer le taux de refus des emballages recyclables
- augmenter la quantité d'emballages et papiers collectés

Objectif d'activités :

- Monter un dossier d'appel à projet
- Rédiger le cahier des charges du marché de collecte en tenant compte des nouvelles consignes de tri
- Préparer une campagne de communication liée à l'évolution des consignes de tri

EVALUATION

- Indicateurs d'activités :

Indicateur de moyens

Indicateur :	Temps mobilisé			Unité :			Equivalent temps plein (ETP)		
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Objectif	Résultat	Résultat
Objectif	0.5	0.5	-	-	-	-			
Résultat									

- Indicateurs d'impacts :

Indicateurs de flux de déchets évités

Indicateur :	% Tonnage déchets recyclables / à la totalité des tonnages collectés*						Unité :	en % cumulé	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Objectif	Résultat	Résultat
Objectif	11	11.2	11.6	11.9	12.3	12.7			
Résultats									

* On estime que l'extension des consignes de tri à tous les plastiques permet un apport supplémentaire de 2kg/hab/an de déchets recyclables.

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Réalisation prévisionnelle (mois/année)	Indicateurs de réalisation de l'action (fait/pas fait)	Remarque(s)
Monter un dossier d'appel à projet pour candidater	Janvier 2018		Réponse attendue pour avril 2018
Rédaction du marché de collecte tenant compte des nouvelles consignes de tri	juin 2018		
Mise en place de la communication sur les consignes de tri	Mai / juin 2019		Articles dans le journal du syndicat, les journaux communaux, guide pratique, calendrier de collecte
Début du nouveau marché de collecte	Juin 2019		

PARTENAIRES MOBILISÉS

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Centre de tri	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : soutien technique et matériel</i>					
Communes / CdC	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : création d'articles dans les journaux communaux/communautaire, relais des informations, distribution des supports</i>					
Presse / radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : diffusion des informations concernant l'action</i>					

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Information des habitants	Journaux communaux et communautaires, journal du syndicat, presse, radio, internet,	presse, journal du syndicat, site internet

- Action n°B.1 : Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements gros producteurs de biodéchets

Flux concernés : biodéchets

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Début prévu en 2018

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE SYNDICAT

Chaque foyer fait face au gaspillage alimentaire soit sous forme de produits non consommés soit sous forme de produits partiellement consommés mais mal conservés. Cela représente environ 7kg de déchets par an et par habitant.

En restauration scolaire, selon le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, la moyenne nationale du gaspillage alimentaire est située entre 70 et 150 grammes/personne/repas.

Dans le précédent programme de prévention quelques mesures avaient été réalisées dans plusieurs établissements scolaires mais n'avaient pas donné lieu à des actions concrètes.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Syndicat souhaite relancer cette action en partenariat avec les cantines et restaurants scolaires pour sensibiliser les enfants et les adolescents au gaspillage alimentaire. Par cette action, les parents pourront être sensibilisés à travers leurs enfants.

Dans un second temps, le syndicat souhaite proposer aux gros producteurs de biodéchets (maisons de retraites, hôpitaux) de les accompagner dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif principal : faire prendre conscience aux habitants de ce que représente en matière de coûts et de déchets le gaspillage alimentaire

Objectif d'impacts : sensibiliser les publics au gaspillage par le biais des actions menées dans les établissements publics ou privés.

Objectif d'activités :

- établir un partenariat avec les cantines des écoles, collèges et lycées, mais aussi avec les maisons de retraite, les associations pour lutter contre le gaspillage alimentaire
- afficher des panneaux de communication dans chaque lieu de restauration et dans les commerces
- réaliser des animations à l'occasion d'événements

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

- Indicateurs d'activités :

Indicateur de moyens

Indicateur :	Temps mobilisé			Unité :	Equivalent temps plein (ETP)	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	0.15	0.10	0.05	0.05	0.05	0.05
Résultat						

**calcul du temps mobilisé :*

Cette action étant couplée à celle relative à la mise en place d'un composteur (action A.2), le temps passé est mutualisé pour les 2 actions.

Indicateur de moyens

Indicateur : Moyens financiers Unité : Equivalent temps plein (ETP)

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	-	-	-	-	-	-
Résultat						

- Indicateurs d'impact :

Indicateur de participation

Indicateur : Nb d'actions réalisées Unité : Nb d'actions

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif		2	1	2	1	
Résultat						

Indicateur : Nb de personnes sensibilisées lors des animations Unité : Nb d'actions

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif		600	300	600	300	
Résultat						

Indicateurs de flux de déchets évités

Indicateur : Evolution du tonnage d' OM par site* Unité : en poids

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif						
Résultats						

* Pour le calcul de l'évitement, l'objectif étant de diminuer la part organique des ordures ménagères collectées, il n'est pas estimable avant d'avoir établi des mesures quantitatives et qualitatives des déchets produits avant toute action dans l'établissement.

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Réalisation prévisionnelle (mois/année)	Indicateurs de réalisation de l'action (fait/pas fait)	Remarque(s)
Mettre en place des partenariats avec les établissements assujettis au gaspillage alimentaire (2)	Sept à déc 2018		Privilégier dans un premier temps les cantines des écoles, collèges et lycées.
Faire un diagnostic déchets initial	janvier 2019		
Mettre en place des astuces pour réduire le gaspillage alimentaire	janv 2019		Sensibiliser les élèves, les enseignants, le personnel
Faire un nouveau diagnostic	avril 2019		
Communiquer sur les 1 ^{er} résultats obtenus	mai 2019		Permet d'informer les habitants sur le gaspillage alimentaire
Accompagner l'établissement pendant les 6 premiers d'installation	1 ^{er} semestre 2019		
Renouveler le projet avec de nouveaux établissements publics ou privés	2020 puis 2022		

PARTENAIRES MOBILISES

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
ADEME	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : Soutien technique et matériel pour l'apport d'outils à utiliser</i>					
Communes / CdC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : création d'articles dans les journaux communaux/communautaire, relais des informations, distribution des supports</i>					
Presse / radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<i>Description : diffusion des informations, des animations prévues...</i>					
Écoles/Collèges	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : campagne de communication dans les cantines</i>				
<i>Description : aide pour la mise en place de la campagne de sensibilisation, diffusion de la communication</i>					

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Les établissements scolaires	Courrier, rdv, mail...	Journal du Syndicat, site internet
Les élèves, le personnel, les enseignants	Réunion, site de l'établissement, e-lyco	Site internet

- Action n°B.2 : Sensibiliser les professionnels à l'éco-exemplarité

Flux concernés : ordures ménagères / déchets recyclables

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Début prévu en 2019

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE SYNDICAT

De nombreuses entreprises du territoire utilisent les services du syndicat pour évacuer leurs déchets (collecte et déchèteries). Les tonnages ainsi collectés sont pris en compte dans les calculs des objectifs à atteindre. Ainsi, le syndicat souhaite mobiliser les professionnels dans une démarche de prévention des déchets au même titre que les usagers ou les collectivités.

DESCRIPITIF DE L'ACTION

L'action consistera à accompagner les professionnels volontaires vers une réduction de leurs déchets :

- Réalisation d'un pré-diagnostic permettant de mettre en avant les pistes d'action
- Accompagnement des entreprises dans la mise en place de pratique permettant de réduire leurs déchets
- Valoriser les initiatives eco-exemplaires des professionnels

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif principal : mobiliser les professionnels sur la prévention des déchets et promouvoir leur éco-exemplarité

Objectif d'impacts :

- repenser la conception d'un produit de manière à diminuer la quantité de matière, allonger la durée de vie, faciliter la réparation, le recyclage
- réduire en amont la quantité de déchets des entreprises
- améliorer le tri des déchets des professionnels

Objectif d'activités :

- accompagner au moins une entreprise par an à compter de 2019

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

- Indicateurs d'activités :

Indicateur de moyens

Indicateur :	Temps mobilisé			Unité :	Equivalent temps plein (ETP)	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif		0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Résultat						

- Indicateurs d'impact :

Indicateur de participation

Indicateur :	Nb d'entreprises mobilisées			Unité :	Nb d'entreprises	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif		1	1	1	1	1
Résultat						

Indicateurs de flux de déchets évités

Indicateur : **Evolution du tonnage d' OM par site***

Unité : en poids

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif						
Résultats						

* *Pour le calcul de l'évitement, l'objectif étant de diminuer la quantité d' ordures ménagères collectées, il n'est pas estimable avant d'avoir établi des mesures quantitatives et qualitatives des déchets produits avant toute action dans l'entreprise.*

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Réalisation prévisionnelle (mois/année)	Indicateurs de réalisation de l'action (fait/pas fait)	Remarque(s)
Réalisation et lancement de l'appel à projet	2ème trimestre 2019		
Sélection de l'entreprise	juin 2019		
Accompagnement et suivi	juillet à oct 2019		
Communication sur l'éco-exemplarité de l'entreprise	déc 2019		
Nouvel appel à projet	2ème trimestre 2020		

PARTENAIRES MOBILISES

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
ADEME	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : Soutien technique et matériel pour l'apport d'outils à utiliser</i>				
Presse / radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : interview sur les actions menées au sein de l'entreprise...</i>				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Les entreprises	Mail, courrier, RDV...	Journal du Syndicat, site internet, presse, radio

- Action n°B.3 : Mobiliser les administrations et les collectivités

Flux concernés : ordures ménagères / déchets recyclables

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Début prévu en 2018

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE SYNDICAT

Les administrations et collectivités du territoire utilisent les services du syndicat pour évacuer leurs déchets (collecte et déchèteries). Les tonnages ainsi collectés sont pris en compte dans les calculs des objectifs à atteindre. Ainsi, le syndicat souhaite mobiliser les administrations et les collectivités dans une démarche de prévention des déchets au même titre que les usagers.

DESCRIPITIF DE L'ACTION

L'action consistera à développer au sein des administrations et des collectivités des actions permettant de réduire leurs déchets, notamment les papiers :

- Réalisation d'un pré-diagnostic permettant de mettre en avant les pistes d'action
- Accompagnement des administrations dans la mise en place de pratiques permettant de réduire leurs déchets, tel que la mise en œuvre de la commande publique durable
- Valorisation des initiatives eco-exemplaires des administrations et par ce biais, valorisation de l'image des collectivités et des agents territoriaux

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif principal : mobiliser les personnels des administrations et collectivités sur la prévention des déchets et promouvoir leur eco-exemplarité

Objectif d'impacts :

- réduire en amont la quantité de déchets des administrations, en particulier le papier
- améliorer le tri des déchets

Objectif d'activités :

- accompagner au moins 5 administrations par an à compter de 2019

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

- Indicateurs d'activités :

Indicateur de moyens

Indicateur :	Temps mobilisé			Unité :	Equivalent temps plein (ETP)	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif		0.10	0.10	0.10	0.10	0.10
Résultat						

- Indicateurs d'impact :

Indicateur de participation

Indicateur :	Nb d'administrations mobilisées			Unité :	Nb d'administrations	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif		5	5	5	5	5
Résultat						

Indicateurs de flux de déchets évités

Indicateur : **Evolution du tonnage d' OM par site**

Unité : en poids

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif						
Résultats						

** Pour le calcul de l'évitement, l'objectif étant de diminuer la quantité d'ordures ménagères collectées, il n'est pas estimable avant d'avoir établi des mesures quantitatives et qualitatives des déchets produits avant toute action dans l'administration.*

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Réalisation prévisionnelle (mois/année)	Indicateurs de réalisation de l'action (fait/pas fait)	Remarque(s)
Présentation du projet aux élus lors d'une réunion de conseil	Dernier trimestre 2018		
Rencontre avec 5 administrations intéressées	1 ^{er} trimestre 2019		
Accompagnement et suivi	2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre 2019		Mise en place d'actions permettant la réduction des déchets
Communication sur l'éco-exemplarité de l'administration	déc 2019		
Accompagnement de nouvelles administrations	1er trimestre 2020 à 2023		

PARTENAIRES MOBILISES

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
ADEME	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : Soutien technique et matériel pour l'apport d'outils à utiliser</i>				
Communes / CdC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : création d'articles dans les journaux communaux/communautaire, relais des informations, participation du personnel</i>				
Presse / radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : interview sur les actions menées au sein de l'administration...</i>				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Les administrations	Mail, courrier, RDV...	Journal du Syndicat, site internet, presse, radio

- Action n°C.1 : Proposer des ateliers / animations en lien avec la réduction des déchets

Flux concerné : ordures ménagères / biodéchets / déchets recyclables

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Début prévu courant 2018

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE SYNDICAT

La production de déchets étant liée à la consommation et aux habitudes de vie des usagers, la réduction du tonnage des déchets à traiter, enjeu principal du Syndicat du val de Loir, ne pourra se faire sans une modification des pratiques quotidiennes des usagers.

Il est donc essentiel de sensibiliser les habitants à la prévention des déchets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à promouvoir les gestes et les enjeux de la prévention des déchets à l'ensemble des publics du territoire :

- le grand public, à travers des ateliers pratiques, des animations dans les lieux de passages
- les scolaires, au travers d'animations dans les classes et de projets d'école

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif principal : montrer à la population l'intérêt de réduire la production de déchets, donner des actions clés en main à chaque habitant pour qu'il puisse agir

Objectif d'impacts : sensibiliser 20% de la population à la prévention

Objectif d'activités :

- organiser des animations spécifiques à la prévention dans les lieux publics
- mettre en place un projet global pour les écoles sur 1 ou 2 ans
- organiser des ateliers pratiques (fabrication de produits, jardiner au naturel, cuisiner avec les restes)
- organiser des opérations ponctuelles lors d'événements nationaux (SERD par ex)

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

- Indicateurs d'activités :

Indicateur de moyens

Indicateur :	Temps mobilisé			Unité :	Equivalent temps plein (ETP)	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	0.1	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Résultat						

Indicateur de moyens

Indicateur :	Moyen financier			Unité :	En €	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	500	500	400	400	400	400
Résultat						

Indicateur de réalisations

Indicateur :	Nombre d'animations, d'ateliers... réalisées			Unité :	animation	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	5	10	15	15	15	15
Résultat						

- Indicateurs d'impacts :

Indicateurs de participation

Indicateur :	Nombre de personnes sensibilisées lors des animations, ateliers... réalisées			Unité :	Nb de personnes	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	80	100	120	120	120	120
Résultat						

Indicateurs de participation

Indicateur :	Nombre d'élèves sensibilisés lors des animations réalisées			Unité :	Nb de personnes	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	150	200	250	250	250	250
Résultat						

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Réalisation prévisionnelle (mois/année)	Indicateurs de réalisation de l'action (fait/pas fait)	Remarque(s)
Communiquer sur le nouveau programme et sur la prévention dans la presse et autres supports	A partir de janvier 2018		Action continue sur les 5 prochaines années
Organiser les animations pour différents publics (associations, CCAS, écoles)...	A partir de sept 2018		Établir un calendrier d'animation et proposer les animations aux écoles, associations...
Installer un stand lors des manifestations	A partir de sept 2018		

PARTENAIRES MOBILISÉS

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
ADEME	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : soutien financier et technique ainsi que matériel pour l'apport d'outils à utiliser</i>				
Communes / CdC	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : création d'articles dans les journaux communaux/communautaire, relais des informations, distribution des supports, communication sur les événements</i>				
Presse / radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<i>Description : diffusion des informations concernant le programme de prévention, les différentes actions, les animations et réunions organisées</i>				
Écoles, collèges, lycées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : participation aux animations</i>				
Organisateurs de manifestations, d'animations, de réunions...	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : organisation des animations sur la prévention ou mise à disposition du Stand</i>				
Grandes surfaces et commerces	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : mise à disposition d'un emplacement pour le stand ou pour une animation</i>				
Associations diverses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : animation d'ateliers pratiques</i>				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Invitation des partenaires à organiser des animations / stand sur la prévention	Courriers, Mails, téléphone	Journal du Syndicat, Presse, Journaux Communautaires/communaux Réunions publiques
Inscriptions aux ateliers	Journal du Syndicat, Internet, affiches, articles de presse, interview radio, blog internet	Journal du Syndicat, Site Internet, Journal du Conseil Général, Presse /radio

- Action n°C.2 : Réduire la publicité imprimée

Flux concerné : déchets recyclables (papier)

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Débutée en 2011

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE SYNDICAT

Selon les données nationales, confirmées par les données des foyers témoins du Syndicat, un habitant jette en moyenne 15kg de publicités par an, ce qui représente à l'échelle du territoire près de 600 tonnes de déchets. En mettant à disposition des particuliers des autocollants Stop pub, le syndicat souhaite à terme diminuer l'impression des publicités.

Dans le cadre du programme de prévention 2010/2015, le syndicat a ainsi proposé dès 2011, la mise à disposition d'autocollants Stop-pub. Ceux-ci sont directement envoyés par courrier aux usagers en faisant la demande.

2419 autocollants ont à ce jour déjà été remis ce qui représente 13% des boîtes aux lettres du territoire.

DESCRITIF DE L'ACTION

Le syndicat souhaite poursuivre cette action afin de doter 16% des boîtes aux lettres d'ici à 2023.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif principal : réduire la quantité de publicités imprimées et jetées sur le territoire du Syndicat en mettant à disposition des autocollants Stop pub

Objectif d'impacts : équiper 16% des foyers avec un autocollant Stop pub

Objectif d'activités :

- Poursuivre la mise à disposition des autocollants stop pub
- Réaliser un sondage auprès des usagers pour savoir si les distributeurs respectent ou non les autocollants Stop pub

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

- Indicateurs d'activités :

Indicateur de moyens

Indicateur :	Temps mobilisé			Unité :	Equivalent temps plein (ETP)	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Résultat						

- Indicateurs d'impact :

Indicateur de participation

Indicateur :	Nb total d'autocollants distribués			Unité :	Nb d'autocollants	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	100	100	100	100	100	100
Résultat						

Indicateur de changement de comportement

Indicateur :	Taux de BAL équipées d'un Stop pub			Unité :	% cumulé	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	13.5	14	14.5	15	15.5	16
Résultat						

Indicateur de flux de déchets évités

Indicateur :	Quantité de publicités évitées*			Unité :	Tonne cumulée	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	91	95	98	101	105	108
Résultat						

*calcul de l'évitement = taux de BAL équipées *nb de foyers sur le syndicat * 35kg (2.3 personnes par foyer)

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Réalisation prévisionnelle (mois/année)	Indicateurs de réalisation de l'action (fait/pas fait)	Remarque(s)
Mise à disposition des autocollants pour les habitants du Syndicat	en permanence	Fait	
Communication sur l'existence et le mode de procuration des autocollants	en permanence	Fait	
Réaliser un sondage	Tous les 2 ans à compter de 2019		

PARTENAIRES MOBILISÉS

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Communes / CdC	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : création d'articles dans les journaux communaux/communautaire, relais des informations, distribution des supports, transmission des demandes d'autocollants</i>				
Presse / radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : diffusion de la communication autour du stop pub</i>				
Associations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : Diffusion de l'information</i>				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Mise à disposition de l'autocollant	articles de presse, articles dans les bulletins municipaux et dans le journal du syndicat,	Journal du Syndicat, Site Internet
Foyers possédant un stop pub	courrier	Presse/radio, journal du Syndicat, site internet

- Action n°C.3 : Sensibiliser au broyage et au paillage des déchets verts

Flux concerné : biodéchets / déchets verts

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Débutée en 2011

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE SYNDICAT

Les déchets végétaux représentent le premier flux déposé en déchèteries (38% du total des apports) malgré la possibilité de les composter à domicile.

Il s'agit notamment de déchets de taille et branchages que les habitants ont plus de difficultés à valoriser en l'état. Dans le cadre du précédent Programme de Prévention, le syndicat a mis en place dans ces 4 déchèteries, en partenariat avec des chantiers d'insertion, des périodes de broyage des branchages déposés. Le broyat ainsi obtenu peut être récupéré par les usagers du territoire pour l'utiliser en paillage ou en apport pour le compostage.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le syndicat souhaite poursuivre cette action en augmentant les périodes de broyage afin de permettre de mettre à disposition une quantité plus importante de broyat.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif principal : diminuer la quantité de déchets verts à traiter et développer la gestion de proximité des biodéchets. Notamment, sensibiliser aux techniques de jardinage au naturel.

Objectif d'impacts : détourner une part plus importante du tonnage de déchets verts des déchèteries

Objectif d'activités :

- assurer le broyage des déchets verts au niveau des déchèteries pour mettre à disposition du broyat
- communiquer sur l'utilisation du broyat en paillage ou en compostage
- sensibiliser au broyage domestique des déchets verts

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

- Indicateurs d'activités :

Indicateur de moyens

Indicateur :	Temps mobilisé			Unité :	Equivalent temps plein (ETP)	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Résultat						

Indicateur de moyens

Indicateur :	Moyens financiers			Unité :	En €	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	5000	5100	5200	5300	5400	5500
Résultat						

Indicateur de réalisation

Indicateur :	Nb d'intervention de broyage			Unité :	demi-journée	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	40	40	40	40	40	40
Résultat						

- Indicateurs d'impact :

Indicateur de participation						
Indicateur :	Nb d'usagers venus récupérer du broyat			Unité :	Nb d'usagers	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	200	200	200	200	200	200
Résultat						

Indicateur de flux de déchets évités						
Indicateur :	Quantité de déchets verts détournés par broyage*			Unité :	tonne	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	150	150	150	150	150	150
Résultat						

* La structure chargée du broyage devra notifier au Syndicat le nombre d'heures de broyage. En fonction du rendement du broyeur, 9m³/heure, on pourra calculer le nombre de m³ broyé. La densité des déchets verts en mélange étant comprise entre 120 et 170kg/m³, le calcul se fera ainsi :

$$\text{Nombre d'heures} \times 9\text{m}^3/\text{h} \times 150\text{kg}/\text{m}^3 = X \text{ kg}$$

Facteurs extérieurs (conditions météo)	Impacts sur les gisements

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Réalisation prévisionnelle (mois/année)	Indicateurs de réalisation de l'action (fait/pas fait)	Remarque(s)
Renouveler chaque année les contrats avec les chantiers d'insertion	Au mois décembre pour l'année suivante		
Communication sur l'existence du service et sur l'utilisation du paillage	à partir de janvier 2018		
Préparer un guide sur le jardinage (compostage, broyage et paillage)	Mai 2018		voir action n°A.1
Sensibiliser au broyage domestique des déchets verts	Mai 2018		

PARTENAIRES MOBILISES

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
ADEME	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : Soutien technique et éventuellement matériel</i>				
Communes / CdC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : création d'articles dans les journaux communaux/communautaire, relais des informations, distribution des supports, diffusion du calendrier de broyage</i>				
Conseil Général	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : diffusion de l'information à l'échelle départementale</i>				
Presse / radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : diffusion du calendrier de broyage</i>				
Chantiers d'insertion	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : service de broyage</i>				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Chantiers d'insertion	RDV, courrier, mail	Presse, Internet, bulletins municipaux...
Les particuliers	Affiche en mairies, en déchèterie, dans les lieux de passage...Articles dans la presse, le journal du Syndicat, sur Internet...	Presse, Internet, bulletins municipaux...

- Action n°C.4 : Développer le réemploi, le don et la réparation

Flux concerné : déchets apportés en déchèteries (non valorisables)

Action en cours

Action projetée

Action réalisée

Débutée en 2011

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE SYNDICAT

Donner, réparer, réutiliser sont autant de gestes permettant de diminuer la quantité de déchets jetée et donc à traiter. C'est également préserver l'environnement (moins de matières premières utilisées).

Le syndicat a déjà développé un certain nombre d'actions sur le thème du réemploi et du don, notamment dans le cadre de son précédent programme de Prévention :

- Installation d'un caisson maritime dans chaque déchèterie pour le dépôt des déchets électriques et électroniques (DEEE). L'association d'insertion Envie 72 vient récupérer régulièrement le contenu de ces caissons. Une partie est recyclée, le reste est traité dans des usines spécifiques. En 2016, plus de 350 tonnes de DEE ont ainsi été récupérées.
- Mise en place d'un caisson maritime sur la déchèterie de Oizé, pour le dépôt d'objets et bibelots encore utilisables. L'association Emmaüs, partenaire du syndicat, vient récupérer chaque semaine le contenu de ce caisson. Elle se charge de remettre en état ces objets afin de les revendre à bas prix. En 2016, plus de 20 tonnes d'objets ont ainsi été collectés.
- Pour la récupération des textiles, le déploiement de 16 points d'apports (en conteneurs) sur le territoire auxquels s'ajoutent les 6 points de dépôts associatifs.
- Mise en place fin 2016 d'une benne sur la déchèterie de Oizé, pour le dépôt du mobilier (litterie, meubles usagés, matelas, fauteuils...). Les déchets ainsi récupérés sont pour une grande partie d'entre eux recyclés. Plus de 100 tonnes de mobilier ont déjà été récupérée. C'est un bénéfice environnemental et financier (moins de déchets non valorisables à traiter) important pour le syndicat.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le syndicat souhaite poursuivre dans cette direction en sensibilisant les usagers aux pratiques du réemploi et du don. D'un point de vue technique, il souhaite étendre aux 3 autres déchèteries de son territoire la mise en place d'une benne eco-mobilier.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif principal : sensibiliser les habitants au don, à la réparation et au réemploi.

Objectif d'impacts :

- diminuer le tonnage des déchets apportés en déchèteries ou tout au moins diminuer le coût de traitement de ces déchets
- diminuer le tonnage des ordures ménagères

Objectif d'activités :

- renouveler la communication sur le tri et la collecte des textiles (flyers, animation, visuels sur les conteneurs)
- faire un état du parc de conteneurs textiles (localisation, taux de remplissage)
- continuer à communiquer sur la collecte des bibelots (à Oizé), le tri/la collecte/le recyclage des DEEE en déchèteries
- mettre en place une benne eco-mobilier dans les 3 autres déchèteries du syndicat
- communiquer sur la collecte du mobilier
- mettre en place des ateliers réparation

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

- Indicateurs d'activités :

Indicateur de moyens

Indicateur :	Temps mobilisé			Unité :	Equivalent temps plein (ETP)	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Résultat						

Indicateur de moyens

Indicateur :	Moyens financiers			Unité :	euros	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	600	100	100	100	100	100
Résultat						

Indicateur de réalisation

Indicateur :	Nb d'ateliers réalisés			Unité :	Nb d'animations	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	1	2	2	2	2	2
Résultat						

- Indicateurs d'impact :

Indicateur de participation

Indicateur :	Nb d'usagers rencontrés au cours des animations			Unité :	Nb d'usagers	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	10	30	40	50	50	60
Résultat						

Indicateur de flux de déchets évités

Indicateur :	Quantité de textiles récupérés			Unité :	Tonne/an	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	54	55	56	56	56	56
Résultat						

Indicateur :	Quantité de DEEE récupérés			Unité :	Tonne/an	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	350	360	360	360	360	360
Résultat						

Indicateur :	Quantité de mobiliers récupérés			Unité :	Tonne/an	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	350	400	450	450	450	450
Résultat						

Indicateur de flux de déchets évités

Indicateur :	Quantité d'objets (benne réemploi) récupérés			Unité :	tonne	
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif	20	20.5	21	21	21	21
Résultat						

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Réalisation prévisionnelle (mois/année)	Indicateurs de réalisation de l'action (fait/pas fait)	Remarque(s)
Renouveler la communication sur le tri et la collecte des textiles			Consignes de tri, recyclage, résultats
faire un état du parc de conteneurs textiles			localisation, taux de remplissage
Communiquer sur la benne réemploi, DEEE			Consignes de tri, recyclage, résultats
Mettre en place une benne eco-mobilier dans les 3 autres déchèteries du syndicat	Février 2018		
Communiquer sur la collecte du mobilier	Déjà débuté		Journal du syndicat, bulletin communaux, presse
Mettre en place des ateliers réparations	SERD 2018		

PARTENAIRES MOBILISÉS

Partenaire	Nature du partenariat				
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
ADEME	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : Soutien technique et éventuellement matériel</i>				
Communes / CdC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : création d'articles dans les journaux communaux/communautaire, relais des informations, distribution des supports</i>				
Conseil Général	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : diffusion de l'information à l'échelle départementale</i>				
Presse / radio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : diffusion des ateliers et animations / info mise en place d'une benne eco-mobilier en déchèterie</i>				
associations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<i>Description : animation des ateliers réparation, utilisation du local</i>				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
Les particuliers	Affiche en mairies, en déchèterie, dans les lieux de passage...Articles dans la presse, le journal du Syndicat, sur Internet...	Presse, Internet, bulletins municipaux...
Associations	RDV, réunion, mail	